

RENTRÉE SCOLAIRE 2025/2026



DÉPARTEMENT
**BOUCHES-
DU-RHÔNE**



DOSSIER DE PRESSE

QUI A DIT QUE LES JEUNES NE QUITTAIENT JAMAIS LEURS SMARTPHONES ?

AVEC LA CARTE CJEUNE, LE DÉPARTEMENT
TE FAIT PROFITER DE TOUS LES BONS
PLANS JUSQU'À TES 25 ANS !



Invitations, accès VIP, cartes cadeaux, places de cinéma, concerts, musées, matchs, avant-premières, réductions dans 2 000 enseignes partenaires.

Télécharge ta carte sur cjeunedeprovence.fr



SOMMAIRE

PARTIE 1 : MIEUX VIVRE AU COLLÈGE EN IMAGINANT LES ÉTABLISSEMENTS DE DEMAIN	p.5
1162 brasseurs d'air installés, pour un meilleur confort en classe	
Végétaliser les cours et désimperméabiliser les sols pour lutter contre les îlots de chaleur	
Les enjeux de la solarisation des collèges	
Garantir un cadre d'apprentissage sécurisé	
PARTIE 2 : LE DÉPARTEMENT AUX CÔTÉS DES FAMILLES POUR SOUTENIR LA RÉUSSITE DES JEUNES	p.10
Le kit de fournitures scolaires fait aussi sa rentrée !	
Un ordinateur portable plus durable pour tous les élèves de 6 ^e	
150 euros avec la carte "CJeune"	
Mieux manger au collège sans peser sur le budget : une priorité pour le département	
Le département pérennise le port de la tenue vestimentaire commune	
62 médiateurs pour assurer la sérénité aux abords des collèges	
PARTIE 3 : FORMER LES CITOYENS DE DEMAIN	p.17
Un guide pour les équipes pédagogiques	
Les thématiques éducatives plébiscitées par les collèves	
Soutenir les projets éducatifs des collèges avec les PAME	
Un bus pour sensibiliser les collégiens aux dangers de la route	
Lutter contre le harcèlement et le cyberharcèlement : un engagement renforcé	
Donner du sens au nom des collèves	
Les équipements sportifs des collèges ouverts aux habitants du quartier	

RENTÉE SCOLAIRE 2025/26

LE DÉPARTEMENT ACCOMPAGNE LES COLLÉGIENS

Sécurité, pouvoir d'achat des familles, restauration scolaire de qualité, numérique, prévention du harcèlement, mais aussi rénovation et construction de collèges, le Département accompagne cette année encore les collégiens des Bouches-du-Rhône en cette rentrée scolaire 2025-2026, pour leur offrir les meilleures conditions d'apprentissage.



**MIEUX VIVRE
AU COLLÈGE
EN IMAGINANT
LES ÉTABLISSEMENTS
DE DEMAIN**



Face aux défis croissants du réchauffement climatique, le Département des Bouches-du-Rhône se mobilise pour concevoir ou adapter des collèges plus résilients et améliorer le confort d'usage des jeunes et des personnels en saison chaude. Grâce à la combinaison de plusieurs types d'interventions sur les bâtiments, sur leur environnement immédiat mais aussi sur leur usage au quotidien, le Département fait face au réchauffement climatique.

1162 BRASSEURS D'AIR INSTALLÉS, POUR UN MEILLEUR CONFORT EN CLASSE

Pour améliorer les conditions d'apprentissage lors des périodes de chaleur prolongées, le Département équipe progressivement, les collèges en brasseurs d'air. Fixés aux plafonds, ces ventilateurs adaptés permettent d'accélérer la circulation de l'air, réduisant ainsi la sensation de chaleur et améliorant le confort thermique des élèves et des enseignants.

À ce jour, 1162 appareils ont été installés dans une cinquantaine d'établissements, représentant près de 300 salles de classe.

Afin de réduire au maximum le rayonnement solaire dans les bâtiments, ces derniers sont équipés ou rééquipés de brise-soleil (Caroline Aigle à Lançon-Provence, Alphonse

Daudet à Istres, Belle de Mai et Katherine Johnson -ex Vallon des Pins- à Marseille).

Lors des opérations de réhabilitation ou de construction de collèges, le Département privilégie également les conceptions bioclimatiques et veille à utiliser des matériaux qui offrent une meilleure isolation thermique, permettant de se prémunir de la chaleur dans les classes. Ainsi, pour les collèges à toiture plate, l'étanchéité est désormais assurée par une membrane de couleur claire, ce qui contribue à limiter significativement la température à l'intérieur.



Le collège Château-Forbin (Marseille 11^e) après végétalisation

VÉGÉTALISER LES COURS ET DÉSIMPÉRMÉABILISER LES SOLS POUR LUTTER CONTRE LES ÎLOTS DE CHALEUR

Dans le contexte de réchauffement climatique que nous connaissons, il s'agit aussi d'agir sur l'environnement immédiat des bâtiments et de revoir complètement les conceptions architecturales. **Le Département transforme progressivement les surfaces minérales**, comme les cours de récréation ou les parkings, en espaces perméables. Ceci permet de rétablir le cycle de l'eau (infiltration dans les sols qui jouent leur rôle de filtration des polluants), de réduire le **risque d'inondation**, de lutter contre l'effet des îlots de chaleur urbains, de développer la nature en ville et globalement d'améliorer **le bien-être des collégiens et des personnels**.

C'est avec le même objectif que le Département adapte le programme de construction et rénovation des collèges en créant des espaces verts, plantés d'espèces adaptées au climat méditerranéen. En plus d'amener de l'ombre et de la fraîcheur dans les cours et de réduire le rayonnement sur les bâtiments, ces végétaux contribuent à rendre les collèges plus accueillants et à favoriser le développement de la biodiversité.

Le collège Château Forbin (Marseille 11^e arr.) a par exemple bénéficié d'une requalification complète, avec une cour désormais végétalisée et désimperméabilisée.

Plus globalement, le Département agit, pour concilier le confort thermique des usagers, hiver comme été, et la réduction des consommations d'énergie des collèges, dont il finance l'intégralité. Ainsi, le Département mène une politique active d'amélioration de l'efficacité énergétique dans les collèges publics, avec des travaux ciblés sur les systèmes de régulation et de gestion des bâtiments.

Parmi les leviers mis en œuvre :

- la télégestion, qui permet un pilotage à distance des installations,
- l'arrêt automatique des équipements pendant les périodes d'inoccupation,
- l'optimisation des dispositifs de chauffage et de ventilation.

Ces efforts ont permis de diminuer la consommation énergétique des collèges de 20 %, un progrès concret vers la sobriété énergétique.

LES ENJEUX DE LA SOLARISATION DES COLLÈGES

Un vaste plan de déploiement de centrales photovoltaïques est engagé dans 30 collèges du territoire. Cette opération d'envergure découle d'un partenariat signé au printemps 2024 avec l'opérateur Solarhona. Ce partenariat, reposant sur une autorisation d'occupation temporaire, permettra d'installer et d'exploiter, pour une durée de 25 ans, des panneaux solaires sur les toitures des collèges. La production d'énergie photovoltaïque générée par ces équipements représenterait l'équivalent de 40 % de la consommation électrique de l'ensemble des collèges du Département.

Les premiers collèges sont équipés depuis le début de l'été et les autres suivront jusqu'à la fin du premier semestre 2026.

Préalablement, des travaux de réfection des toitures ont été réalisés afin de permettre l'installation des centrales photovoltaïques. Ils contribueront, du fait du niveau d'isolation retenu, à réduire les dépenses d'énergie des établissements concernés et amélioreront le confort thermique estival.

Par ailleurs, lorsque le Département construit un nouvel établissement ou en cas de rénovation d'envergure, une centrale photovoltaïque est quasiment systématiquement installée. Depuis 2005, 14 centrales ont été réalisées et d'ici à fin 2027, 7 centrales supplémentaires devraient être livrées.

Par son action volontariste en matière de développement de l'énergie photovoltaïque, le Département contribue ainsi à la stratégie nationale bas carbone.

Au-delà de l'aspect technique, le projet comporte aussi une dimension pédagogique. Des ateliers de sensibilisation seront proposés aux élèves, pour mieux comprendre les enjeux liés aux énergies renouvelables, à la transition énergétique et au fonctionnement concret des installations solaires.

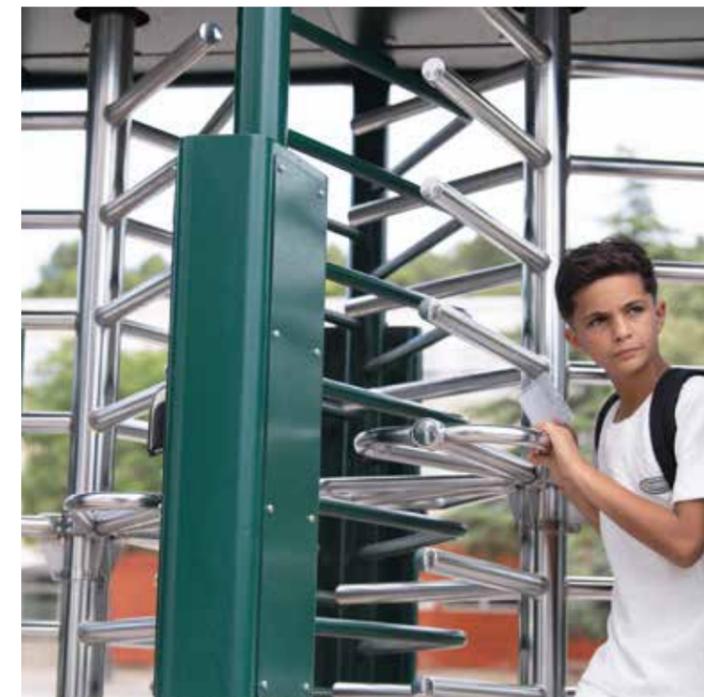


GARANTIR UN CADRE D'APPRENTISSAGE SÉCURISÉ

Avec le plan 100% sécurité, le Département protège les élèves et la communauté éducative face aux risques d'intrusion.

Parce qu'étudier doit toujours pouvoir se faire sereinement, le Département met un point d'honneur à sécuriser ses établissements. Avec ce « Plan 100% sécurité », le Département souhaite permettre à chacun d'étudier dans de bonnes conditions. À ce jour, 1 800 caméras de vidéoprotection ont été déployées pour sécuriser les enceintes de 95 collèges. Le Département poursuit le déploiement de ce plan dans les collèges publics volontaires dont il a la charge. Cette sécurisation se traduit par l'installation de trois équipements :

- Des sas de contrôle d'accès à tous les points d'entrée du collège,
- des clôtures rehaussées à 2,50m pour sécuriser le périmètre,
- une vidéoprotection périphérique couvrant l'intégralité de l'enceinte scolaire.



62 MÉDIATEURS POUR ASSURER LA SÉRÉNITÉ AUX ABORDS DES COLLÈGES

Pour garantir un environnement apaisé aux abords des établissements, le Département déploie également un dispositif de médiation de grande ampleur. 62 médiateurs interviennent ainsi aux entrées et sorties de 56 collèges (43 à Marseille et 13 hors Marseille) afin de prévenir les tensions et d'accompagner les élèves en toute sécurité.

Diplômés dans le secteur sanitaire et social, ces professionnels travaillent en binôme. Leur rôle est multiple :

- > Prévenir et désamorcer les conflits ou bagarres entre élèves.
- > Diffuser des messages de prévention sur les comportements à risque notamment en matière de sécurité routière.
- > Collaborer avec les équipes éducatives pour repérer et traiter les situations sensibles impliquant élèves, parents ou tiers.

Grâce à leur vigilance, des cas de harcèlement en milieu scolaire ou de violences intrafamiliales ont pu être signalés et pris en charge, et des élèves exposés à un danger ont été mis en sécurité.



LE DÉPARTEMENT AUX CÔTÉS DES FAMILLES

POUR SOUTENIR LA RÉUSSITE DES JEUNES.

Le Département déploie une série de dispositifs concrets pour réduire la facture de la rentrée scolaire, avec notamment le kit de fournitures scolaires et un ordinateur offert aux élèves de 6^e.



LE KIT DE FOURNITURES SCOLAIRES FAIT AUSSI SA RENTRÉE !

Le Département des Bouches-du-Rhône poursuit son engagement auprès des familles en distribuant gratuitement un kit complet de fournitures scolaires à l'ensemble des 106 000 collégiens du territoire, du niveau 6^e à la 3^e. Ce dispositif, initié en 2018, vise à alléger le coût de la rentrée et à accompagner les élèves dans leur réussite scolaire.

Ce kit de fournitures est distribué à l'ensemble des collèges, aux 7 Maisons Familiales et Rurales scolarisant des élèves de niveau collège et, sur demande, aux élèves malades ou en situation de handicap scolarisés dans des structures d'enseignement spécialisé, comme l'hôpital de la Timone à Marseille, ainsi qu'aux enfants inscrits au CNED.

Les fournitures sont progressivement distribuées par les établissements à partir de la rentrée scolaire. Aucune démarche n'est à effectuer par les familles.

L'achat de ces kits complets, représente une économie de plus de 60 euros pour les familles.

La composition du kit de fournitures scolaires dans un sac en coton 100% recyclé :

- > En classe de 6^e : une calculatrice scientifique Texas Instruments modèle « Collège plus » solaire, un cahier 96 pages grands carreaux (24 x 32 cm), un paquet de 100 feuillets mobiles perforés grands carreaux (21 x 29,7 cm), un paquet de 50 copies doubles perforées grands carreaux (21 x 29,7 cm), une gomme, un lot de 4 stylos-billes (bleu, rouge, noir, vert), un crayon à papier HB, un taille-crayon avec réservoir, un étui de 12 crayons de couleur, un compas, un bâton de colle, une équerre, un rapporteur, une règle de 30 cm.
- > À partir de la 5^e : un cahier 96 pages grands carreaux (24 x 32 cm), un paquet de 100 feuilles mobiles perforées grands carreaux (21 x 29,7 cm), une gomme, un lot de 4 stylos-billes (bleu, rouge, noir, vert), un crayon à papier HB, un bâton de colle, une règle en plastique souple de 30 cm.



UN ORDINATEUR PORTABLE PLUS DURABLE POUR TOUS LES ÉLÈVES DE 6^e

Le Département a remplacé les tablettes numériques par un ordinateur portable, remis à tous les élèves de 6^e, qu'ils conservent tout au long de leur scolarité. Conçu en partie à partir de matériaux recyclés, ce matériel plus écologique est doté d'une batterie renforcée, garantissant une meilleure résistance et une autonomie prolongée. Cette initiative vise à lutter contre l'obsolescence programmée tout en facilitant l'accès au numérique.

Ce dispositif permet aux familles d'économiser jusqu'à 700 euros à l'entrée en 6^e.



150 EUROS AVEC LA CARTE "CJEUNE"

Avec la carte CJeune, les collégiens peuvent profiter de 150 euros offerts par le Département pour payer une licence de sport, assister à des événements sportifs et culturels, acheter des livres ou participer à des stages de soutien scolaire pendant les vacances.

Après les années collège, et jusqu'à 25 ans, la carte permet de bénéficier de nombreuses réductions auprès de 2 000 enseignes partenaires.



MIEUX MANGER AU COLLÈGE SANS PESER SUR LE BUDGET : UNE PRIORITÉ POUR LE DÉPARTEMENT

Dans chaque collège équipé, les repas sont préparés directement sur place, à partir de produits frais, de saison, majoritairement locaux et issus des circuits courts, avec le plus possible de denrées labellisées bio ou agriculture raisonnée. Ce modèle permet de servir près de 9 millions de repas chaque année aux 58 000 collégiens demi-pensionnaires du territoire.

9 MILLIONS DE REPAS SERVIS, 0 COMPROMIS SUR LA QUALITÉ

Les 126 collèges dotés d'une cuisine de production ont signé la Charte départementale de la restauration scolaire, véritable socle d'engagement pour garantir une alimentation saine, équilibrée et responsable. Cette charte repose sur 8 engagements liés à la qualité des produits, aux conditions d'accueil des élèves ou encore à la lutte contre le gaspillage alimentaire. Elle engage l'établissement à proposer des repas alliant qualité, bien-être et plaisir.

Pour accompagner les établissements dans cette démarche, le Département attribue une subvention de 50 centimes par demi-pensionnaire et par semaine, spécifiquement dédiée à l'achat de produits frais, locaux et labellisés, conformément aux exigences de la loi Egalim.

À ce jour, 69 collèges bénéficient des marchés départementaux pour l'approvisionnement en épicerie, surgelés, produits carnés, 68 pour les produits beurre/œufs/fromage et 61 collèges pour les fruits et légumes frais de saison.

D'autres marchés mutualisés, concernant notamment les produits d'entretien, les fournitures ou la valorisation des biodéchets, sont en projet.

UNE RESTAURATION SCOLAIRE EXEMPLAIRE ET ENGAGÉE

Le Département multiplie les actions pour renforcer l'impact social et environnemental de la restauration scolaire. Grâce à cela, on constate déjà une diminution significative de plus de 50% du gaspillage alimentaire :

- > Formation des personnels à la gestion des déchets
- > Sensibilisation des élèves via campagnes de pesée des déchets et des actions éducatives
- > Installation de tables de tri mobiles dans les cantines pour encourager le tri des biodéchets et emballages

- > Installation de cellules de refroidissement en cuisine pour réutiliser les excédents alimentaires
- > Déploiement de marchés spécifiques pour la collecte et la valorisation des biodéchets (compostage, méthanisation)
- > Utilisation d'une centrale d'achats groupés pour des produits frais de qualité, dont 20% issus de l'agriculture biologique.



UNE CENTRALE D'ACHATS DÉPARTEMENTALE AU SERVICE DES COLLÈGES

Le Département a mis en place une centrale d'achats départementale afin de mutualiser les commandes et d'aider les établissements à maîtriser leurs coûts, améliorer la qualité des denrées en privilégiant le local tout en luttant contre le gaspillage.



Les objectifs de cette centrale sont clairs :

- > Faciliter les achats groupés pour une meilleure maîtrise des coûts
- > Sécuriser les procédures administratives dans le respect de l'autonomie des collèges
- > Garantir la conformité à la loi Egalim
- > Poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire
- > Promouvoir l'alimentation durable et les circuits courts

L'adhésion est gratuite, sur simple convention après vote en conseil d'administration. À ce jour, 101 collèges ont rejoint cette centrale d'achat. Pour respecter l'autonomie de chaque établissement, chaque collège reste libre de recourir uniquement aux marchés qui correspondent à ses besoins spécifiques.

UN REPAS MAINTENU À 3 EUROS

Face à un contexte économique toujours marqué par l'inflation, le Département des Bouches-du-Rhône renouvelle son choix, pour la rentrée 2025, de ne pas augmenter le tarif de la demi-pension.

Le prix du repas reste donc fixé à 3 euros. Ce tarif garantit un repas sain, équilibré et préparé sur place pour chaque collégien demi-pensionnaire.

Pour un élève inscrit sur le forfait de base (soit 4 repas par semaine), cela représente 420 euros par an.

Le reste à charge, c'est-à-dire la différence entre ce tarif et le coût réel d'un repas (estimé entre 10 et 12 euros, en tenant compte des denrées, salaires des agents, énergie, entretien...), est entièrement pris en charge par le Département.



LE CHÈQUE RESTO-COLLÈGE POUR PERMETTRE UN TARIF À 1,20 EUROS POUR LES BOURSIERS

Pour soutenir les familles les plus modestes, le Département accorde chaque année un chèque resto-collège de 252 euros aux élèves boursiers. Ce dispositif concerne en moyenne plus de 16 000 élèves. Grâce à cette aide, le coût du repas est ramené à

1,20 euro pour les familles concernées. Un engagement fort pour que tous les enfants aient accès à une alimentation de qualité à l'école, quelles que soient les ressources de leurs parents.

LE DÉPARTEMENT MOBILISÉ POUR AIDER LES JEUNES EN SEGPA, 3E PRÉPA MÉTIERS ET MICRO-COLLÈGES

Le Département accompagne également les collégiens engagés dans des parcours spécifiques, souvent plus professionnalisants, en apportant une aide financière ciblée à leurs familles.

Ce soutien est également étendu aux collégiens de 3^e Prépa Métiers et des micro-collèges, qui bénéficient de la même aide aux transports ainsi qu'une aide d'un montant de 50 euros pour l'achat de tenues nécessaires aux stages.

Pour les élèves de SEGPA (Sections d'enseignement général et professionnel adapté), une subvention de 100 euros est accordée dès la 4^e ou la 3^e, au moment du choix du stage, afin de financer l'achat de tenues professionnelles. À cela s'ajoute une aide aux transports de 10 euros par semaine de stage, permettant aux élèves de se rendre plus facilement sur leur lieu de formation.

Ces dispositifs permettent de lever les freins matériels à la scolarité, notamment lors des périodes d'immersion professionnelle, et de garantir une égalité d'accès à la découverte des métiers, quels que soient les moyens financiers des familles.



LE DÉPARTEMENT PÉRENNISE LE PORT DE LA TENUE VESTIMENTAIRE COMMUNE

Compte-tenu d'un premier bilan très positif au sein des deux établissements volontaires, Château Forbin à Marseille et Mont Sauvy à Orgon, qui ont expérimenté l'an dernier la tenue unique, le Département poursuit en 2025 ce dispositif, prévu pour deux ans en lien avec le ministère de l'Éducation nationale.

Après une première année d'expérimentation, les retours des chefs d'établissements sont très encourageants. Ils soulignent globalement des effets positifs, à l'image d'un climat scolaire plus apaisé et d'un sentiment d'appartenance renforcé à l'établissement.

UNE TENUE ENTièrement GRATUITE POUR LES FAMILLES

Les familles n'ont aucun frais à supporter : le Département fournit aux collégiens un trousseau de 12 vêtements (127 euros par jeune), dont le coût est pris en charge par le Département, avec une participation de l'État.

UN DISPOSITIF ÉVALUÉ AU NIVEAU NATIONAL

L'expérimentation de la tenue vestimentaire commune, qui se poursuit en 2025/2026 sur l'ensemble des établissements engagés, fait l'objet d'une évaluation avec un protocole basé sur des indicateurs fiables et pertinents : bien-être des élèves et climat scolaire (faits marquants, violences physiques et verbales, etc.) sentiment d'appartenance, impact sur le harcèlement lié aux marques ...

A l'échelle du département, l'objectif est, à terme,

de valoriser le succès de ce projet auprès d'autres établissements.

Chaque trousseau est composé de :

- 3 tee-shirts
- 3 polos manches courtes
- 3 polos manches longues
- 3 sweat-shirts



FORMER LES CITOYENS DE DEMAIN

Contribuer au bien-être des collégiens, encourager le respect de soi et des autres, valoriser les différences et renforcer le vivre ensemble pendant et hors du temps scolaire... Autant d'enjeux auxquels le Département répond à travers une politique volontariste d'actions éducatives ambitieuses

Chaque année, le Département éveille l'esprit critique des jeunes pour faire des collégiens, des citoyens responsables et éclairés : Devoir de mémoire, protection de l'environnement, lutte contre les fake news, ... Tous les sujets de société sont abordés au collège.



UN GUIDE POUR LES ÉQUIPES PÉDAGOGIQUES

Chaque année, la collectivité met à disposition des collèges un guide en ligne qui réunit un large éventail d'actions éducatives menées par des associations et partenaires institutionnels, afin d'accompagner les jeunes dans leur parcours citoyen. En 2025, 303 actions éducatives, portées par 137 structures, sont proposées aux collèges.

Ce programme s'articule autour de trois grands axes pédagogiques :

- > "Bien grandir au collège", pour aborder les enjeux de santé, de vie sociale ou de pratiques numériques,
- > "Citoyen de demain", avec des actions autour de la citoyenneté, des valeurs républicaines et de la prévention des risques,
- > "S'ouvrir au monde", en découvrant le patrimoine naturel, artistique ou culturel, pour aiguïser la curiosité et enrichir les repères.

Ces actions complètent les parcours transversaux Santé, Citoyenneté, Education Artistique et Culturelle de l'Éducation nationale, et visent à sensibiliser une génération entière de collégiens aux grands enjeux contemporains.



LES THÉMATIQUES ÉDUCATIVES PLÉBISCITÉES PAR LES COLLÈGES

Chaque année, certaines thématiques proposées dans le guide d'actions éducatives rencontrent un fort engouement de la part des équipes pédagogiques. Elles reflètent les préoccupations concrètes des collégiens, des enseignants et de la société.

EXPLORER LE PATRIMOINE NATUREL DE PROVENCE

Avec 863 demandes enregistrées, cette thématique figure en tête des choix des établissements. Étendue à tous les niveaux de classe, elle permet aux élèves de découvrir la richesse des paysages, de la faune et de la flore du département, tout en les sensibilisant à la préservation de ce patrimoine.

HISTOIRE, DEVOIR DE MÉMOIRE ET CAMP DES MILLES

Cette thématique a reçu un nombre de demandes très important (703) et une organisation encore plus efficiente du Camp des Milles lui permet d'accueillir chaque année toujours plus de collégiens.

Les collégiens sont sensibilisés aux événements importants de notre histoire passée et plus contemporaine, prennent conscience de l'importance du Devoir de mémoire dans le cadre de la Seconde Guerre mondiale.

Faire découvrir aux 3^{es} le Mémorial du Camp des Milles, camp français d'internement et de déportation (1939-1942), permet de renforcer la vigilance des jeunes face aux extrémismes identitaires, aux racismes, à l'antisémitisme et à la xénophobie.

ÉGALITÉ FILLES GARÇONS

Cette thématique centrée sur l'égalité fille-garçon est un sujet d'actualité et arrive en troisième position avec un total de 599 demandes, suivie de très près par les actions de prévention du harcèlement en milieu scolaire.





DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU-RHÔNE**



CARTE
CJEUNE
PLUS DE SPORT, PLUS DE CULTURE, PLUS DE LOISIRS

SOUTENIR LES PROJETS ÉDUCATIFS DES COLLÈGES AVEC LES PAME

Pour encourager les actions éducatives et citoyennes menées au sein des établissements, le Département accorde chaque année des subventions forfaitaires appelées PAME (Participation aux Actions Menées par les Établissements). Ces aides permettent de soutenir une grande diversité de projets pédagogiques, culturels, sportifs ou encore liés au développement durable.

Les collèges publics et privés sous contrat, ainsi que les Maisons Familiales et Rurales, peuvent bénéficier de ce dispositif. Les demandes doivent être formulées par les membres de la communauté éducative, validées et hiérarchisées par le chef d'établissement, avant d'être transmises aux services départementaux.

À la suite d'une concertation menée par la Direction de l'Éducation et des Collèges avec les représentants des chefs d'établissements et secrétaires généraux, le dispositif a évolué depuis l'année scolaire 2023-2024 pour s'adapter davantage aux réalités du terrain et mieux répondre aux besoins des établissements.

En 2025, près de 574 PAME ont été accordées, témoignant de l'engagement fort du Département en faveur d'une éducation vivante et ouverte sur le monde.

UN BUS POUR SENSIBILISER LES COLLEGIENS AUX DANGERS DE LA ROUTE

En 2024, parmi les 16 000 blessés graves dans des accidents de la route, 48 % ont moins de 35 ans. Face à ce constat alarmant, le Département des Bouches-du-Rhône réaffirme son engagement à mener des actions de prévention en matière de sécurité routière auprès des collégiens du territoire. Pour former les citoyens de demain à une mobilité plus sûre et responsable, la collectivité a financé et équipé un bus proposant différentes activités, à la fois pratiques et théoriques. Ce dispositif intervient directement dans les collèges

avec des ateliers innovants et immersifs : simulateurs de conduite, atelier « angle mort », quiz, échanges sur les bons comportements à adopter...

L'objectif est clair : sensibiliser les élèves aux risques liés à leurs déplacements quotidiens, que ce soit à vélo, en trottinette ou en deux-roues, dans un espace public de plus en plus partagé. Cette action prépare aussi au passage de l'ASSR2, avec remise d'un diplôme à l'issue de l'activité.



**QUI A DIT QUE
LES JEUNES
ÉTAIENT
FAINÉANTS ?**

**AVEC LA CARTE CJEUNE, LE DÉPARTEMENT
TE FAIT PROFITER DE TOUS LES BONS
PLANS JUSQU'À TES 25 ANS !**



Invitations, accès VIP, cartes cadeaux, places de cinéma, concerts, musées, matchs, avant-premières, réductions dans 2000 enseignes partenaires.

Télécharge ta carte sur cjeunedeprovence.fr



LUTTER CONTRE LE HARCÈLEMENT ET LE CYBERHARCÈLEMENT : UN ENGAGEMENT RENFORCÉ

Le harcèlement en milieu scolaire, qu'il soit verbal, physique ou psychologique, est un phénomène préoccupant, particulièrement au collège. En complémentarité avec l'Education nationale, qui a la responsabilité première sur ce sujet, dans le cadre du dispositif national PHARe, le Département des Bouches-du-Rhône agit de manière résolue pour prévenir ces situations et accompagner les jeunes dans la construction de relations plus saines

Deux grands axes structurent cette politique volontariste qui se traduit par de multiples actions éducatives :

- > La lutte contre les discriminations et le harcèlement en milieu scolaire, avec des actions pour faire comprendre les valeurs de la République, changer le regard sur le handicap et favoriser l'inclusion.
- > La prévention de la violence au collège, avec des ateliers permettant d'identifier différentes formes de violence, sur la gestion des conflits, ou encore les outils d'aide aux victimes et témoins de violence et de harcèlement.

UN PAS DE PLUS AVEC LE SÉMINAIRE "HARCÈLEMENT ET ÉCRANS AU COLLÈGE : TOUS EN VEILLE !"

En juillet 2025, le Département a franchi une nouvelle étape en organisant un séminaire dédié au harcèlement et à l'usage du numérique au collège. Pendant deux jours, enseignants, personnels de santé, associations, parents d'élèves, collégiens et services départementaux ont co-construit de nouvelles actions de prévention et d'accompagnement pour mieux protéger les jeunes.



Parmi les axes de travail qui ont émergé de ces échanges :

- > Une campagne renforcée d'information et de sensibilisation axée sur la prévention pour libérer la parole des victimes et des témoins.
- > La poursuite de la formation des personnels des collèges, y compris les agents techniques et de maintenance, sur ces thématiques. De par leurs fonctions, ils peuvent jouer un rôle clé dans le repérage de signaux préoccupants de harcèlement.
- > Une mobilisation des parents, à travers des outils de suivi et des campagnes de prévention sur les risques numériques.
- > Une expérimentation de l'intelligence artificielle pour mieux détecter les signaux ou recueillir des signalements de harcèlement.
- > Des mesures de régulation du temps d'écran et de sécurisation des ordinateurs fournis aux élèves de 6e, avec une limitation de l'accès aux réseaux sociaux pour lutter contre le cyberharcèlement.

Ce séminaire témoigne d'une dynamique collective autour de la prévention du harcèlement et de la promotion d'un usage plus raisonné des écrans au collège. Il réaffirme la volonté du Département de continuer à agir, avec tous les acteurs, pour un climat scolaire apaisé et protecteur, et de son engagement en faveur du bien-être des collégiens.

Le Département fabrique et met à disposition des collèges le souhaitant "des boîtes à maux" pour recueillir les signalements de jeunes en difficultés anonymement. Ainsi, le Département entend lutter contre le harcèlement scolaire.

"Si tu n'oses pas le dire, écris-le".



STOP AU HARCÈLEMENT

3018 Service & appel gratuits*
*Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 20h et le samedi de 9h à 18h

NE PAS EN PARLER C'EST S'ISOLER

NON AU HARCÈLEMENT

Signaler une situation de harcèlement

3020 Service & appel gratuits*

Signaler une situation de cyberharcèlement

3018 Service & appel gratuits*

SOS suicide pour les situations les plus inquiétantes

3114 Service & appel gratuits*

* Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 20h et le samedi de 9h à 18h

PLUS D'INFORMATIONS SUR DEPARTEMENT13.FR

DONNER DU SENS AU NOM DES COLLÈGES

Le 27 juin 2025, en séance publique, le Conseil départemental a voté le changement de nom de huit collèges à la rentrée 2025, décision importante et inédite par le nombre d'établissements concernés.

Ce vote vise prioritairement, dans le cadre des compétences que confère le Code de l'Éducation au Département, et après avis des maires des communes concernées, à féminiser davantage les noms des collèges publics sous sa responsabilité. En effet, avant ce vote, sur les 132 établissements concernés, 60% portaient des noms d'hommes célèbres, seulement 19% des noms de femmes et 20% des noms de quartiers, de lieux-dits ou de paysages, souvent peu porteur de sens.

C'est à plusieurs de ces derniers qu'a été proposé d'engager un processus de concertation interne, associant élèves, enseignants, personnels techniques et direction, en vue de sélectionner plusieurs noms de femmes connues, ou qui méritent de l'être, et d'en proposer un au final au Département.

Les collèges sollicités se sont pleinement emparés de cette procédure, ils ont su en faire un projet d'établissement interdisciplinaire et saisir l'opportunité - rare - de donner une nouvelle identité, une nouvelle image, un nouvel élan à leur collège.

Sept d'entre eux porteront désormais le nom de femmes aux trajectoires remarquables : scientifiques, artistes, sportives ou militantes. Sans chercher à viser la parité, ce premier vote commence à faire bouger les lignes et permet de mettre en lumière des femmes inspirantes, parfois injustement restées dans l'ombre, et d'offrir de nouveaux modèles aux jeunes collégiens.

Par ailleurs, en cette année qui marque le 80^e anniversaire de la fin de la 2^e Guerre Mondiale, et dans le cadre de son action pérenne en faveur du devoir de mémoire, le Département a proposé au collège Longchamp, à Marseille, de changer de nom pour honorer la mémoire de Jean De Bernardy, résistant marseillais, membre des Francs-tireurs et partisans français, militant au Parti communiste, qui participa à la rédaction du journal clandestin La Marseillaise, mort héroïquement pour la France le 16 juin 1944, en combattant l'occupant Nazi.

De nouveaux noms pour 8 collèges du territoire :

- > Le collège des Chartreux (Marseille 4^e) devient le collège Françoise-Duparc
- > Le collège Fraissinet (Marseille 5^e) devient le collège Ariane Ascaride
- > Le collège Vallons-des-Pins (Marseille 15^e) devient le collège Katherine-Johnson
- > Le collège Château-Double (Aix-en-Provence) devient le collège Gisèle-Halimi
- > Le collège Jas-de-Bouffan (Aix-en-Provence) devient le collège Muriel Hurtis
- > Le collège Virebelle (La Ciotat) devient le collège Alice-Guy
- > Le collège Les Garrigues (Rognes) devient le collège Florence-Arthaud
- > Le collège Longchamp (Marseille 1^{er}) devient le collège Jean-de-Bernardy

Le processus de féminisation des noms de collèges se poursuit et donnera lieu à de nouveaux votes durant l'année scolaire 2025/2026.



LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DES COLLÈGES OUVERTS AUX HABITANTS DU QUARTIER

Pour faire vivre les équipements au-delà du temps scolaire et encourager la pratique sportive sur l'ensemble du territoire, le Département ouvre les infrastructures sportives des collèges aux associations locales, en soirée, le week-end ou pendant les vacances.

Une trentaine de collèges sont ainsi ouverts « hors temps scolaire » et accueillent chaque année plus de 7 000 utilisateurs, dont plus de 2 000 licenciés sportifs fédéraux. Ce dispositif permet l'utilisation des gymnases, plateaux sportifs ou dojos par 175 associations engagées dans des activités variées : basket, judo, badminton, danse, activités d'insertion ou de service civique...

Il répond à un double objectif : faciliter l'accès au sport pour tous, notamment dans les communes moins bien équipées, et poursuivre l'héritage des Jeux Olympiques de Paris 2024 en valorisant les pratiques sportives comme vecteur de cohésion sociale et, plus largement, de bien-être.

Le même principe s'applique aux salles polyvalentes et culturelles des collèges, qui peuvent également être mises à disposition des acteurs associatifs pour des projets culturels, citoyens ou intergénérationnels.



LA RENTRÉE EN CHIFFRES

LES ÉTABLISSEMENTS DU DÉPARTEMENT



138 collèges publics dont **132** gérés par le Département, **1** collège communal à Istres, **4** cités mixtes et **1** cité scolaire internationale Jacques Chirac gérés par la Région

54 collèges privés sous contrat d'association avec l'État

7 Maisons Familiales et Rurales (établissements scolaires associatifs)

95 collèges équipés du dispositif **100% sécurité**
(et 4 sont en cours d'installation)

1 800 caméras de vidéoprotection installées

62 médiateurs sociaux aux abords de **56** collèges publics veillant sur près de **30 000** élèves

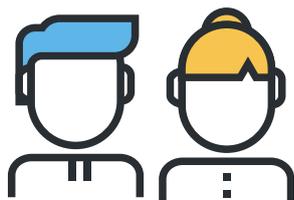


LES COLLÉGIENS

106 000 collégiens (dont 80 % dans les collèges publics et 20 % dans les collèges privés)

106 000 kits de rentrée scolaire distribués

27 117 ordinateurs remis à la rentrée



RESTAURATION SCOLAIRE

Plus de 58 500 demi-pensionnaires
dans les collèges publics (près de 70% de l'effectif)

8,8 millions de repas confectionnés et servis par an
dans les collèges du Département

126 collèges publics qui disposent d'une cuisine de production, adhérents à la charte départementale de la restauration scolaire

101 collèges publics sur les 132, adhérents à la centrale d'achat



LES AGENTS TECHNIQUES

1 917 agents techniques (maintenance, entretien, cuisine, accueil) et informatiques du Département dans les collèges dont :

1 agent technique informatique dans chaque collège public

663 agents formés contre le harcèlement scolaire

